

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Session ordinaire sur convocation du 08/10/2021**

**-- JEUDI 14 OCTOBRE – 19h HEURES –**

**Présents** : M. MARCHI Jean-Claude, Maire

Mmes ALBELDA VIALLES Sabine, DA COSTA Evelyne, ESPADA Isabelle, JACQUET RICARD Caroline, MONCHAUX FOUHETY Caroline et MM. BOSC Alain, DUHAN Fabien, ELIEZ Jacques JOLIDON Jean-Pierre et MEUNIER Mickaël.

**Absents excusés** : Mmes LACOTTE Sylvie (procuration à M. ELIEZ Jacques) et JULLIAN Camille (procuration à Mme DA COSTA Evelyne) et MM. DALMAS Jérémie (procuration à Mme ALBELDA VIALLES Sabine) et ROUSSEL Emmanuel.

**Secrétaire de séance** : Mme DA COSTA Evelyne

Il fait part au conseil municipal de son souhait de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- achat des décorations lumineuses de Noël,
- convention financière avec la CCAM pour le schéma EP,

*Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Approbation du PV du 26/08/2021 :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26/08/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Travaux ECOLE : Avenant au marché de travaux de l'Entreprise COLAS**

M. ELIEZ informe les membres de l'Assemblée que concernant le marché de travaux d'aménagement de l'ECOLE il est nécessaire d'approuver l'avenant n°1 du marché de travaux attribué à l'Entreprise COLAS. Le montant est de 1 340.00 € HT soit 1 608.00 € TTC.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Objet : Rapport d'Activités 2020 de la Communauté de Communes les Avant-Monts**

M. MARCHI informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L5211-39 que le Président de l'établissement de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement public. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au conseil communautaire sont entendus. Il présente donc le rapport d'activités 2020 de la communauté de communes les Avant-Monts afin qu'il puisse en prendre connaissance.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Objet : Projet de travaux Stade**

Mme ALBELDA-VIALLES rappelle au Conseil Municipal le souhait de l'association du tennis club de disposer d'un local afin d'accueillir ses adhérents ainsi que les équipes adversaires lors des tournois. Les vestiaires du stade ne sont plus utilisés par l'équipe de foot et pourraient être aménagés afin de palier à ce manque.

Il est donc proposé dans un premier temps d'abattre la cloison entre la buvette et le vestiaire arbitre puis de couler une chape de béton lissé afin de profiter de cet espace. Un devis de l'Entreprise Collignon est présenté et s'élève à 3 606.00 € HT soit 4 327.20 € TTC.

Dans un second temps un projet global avec mise aux normes PMR et réhabilitation complète du local mais aussi du stade sera envisagé et soumis à des demandes de subventions.

*Le Conseil Municipal approuve par 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. MEUNIER).*

**Objet : Aide urgence gel**

M. le Maire expose au conseil que les dégâts consécutifs à l'épisode de gel début avril 2021 sont considérables pour le secteur agricole et tout particulièrement pour les viticulteurs et les arboriculteurs de l'Hérault et de la CCAM.

Il propose, en conséquence, au Conseil Municipal d'abonder le Fonds départemental.

Considérant que ces événements exceptionnels ont pour conséquences des pertes de récolte importantes (à hauteur de 50 à 80 % pour certaines exploitations), des situations de détresse pour beaucoup d'exploitants agricoles et de structures coopératives, et inévitablement des répercussions sur le maintien des activités économiques sur le territoire de l'intercommunalité,

Considérant qu'au vu de l'urgence de la situation, un Fonds départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel a été mis en place, par le Département de l'Hérault, de concert avec la Chambre d'Agriculture,

Considérant que la Commune d'Autignac souhaite, dans un souci de solidarité territoriale et de maintien des activités en milieu rural, soutenir cette initiative exceptionnelle, qui relève de l'intérêt général ;

Il propose d'abonder le fonds départemental à hauteur de 0.50 euros / habitant ;

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Objet : Achat d'illuminations de Noël**

M. BOSCH soumet au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise DECOLUM ILLUMINATIONS pour un montant de 3 093.80 € HT soit 3 712.56 € TTC.

Certaines illuminations de Noël de la Rue du Stade seront déplacées sur la RD154, et sept nouvelles illuminations remplaceront les plus vétustes.

Les branchements seront réalisés par les agents communaux.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Objet : Convention financière avec la Communauté de Communes les Avant Monts – remboursement des frais de l'étude du schéma pluvial.**

M. MARCHI rappelle que la communauté de communes porte l'étude d'élaboration du schéma des eaux pluviales des 24 communes et qu'il convient d'établir une convention financière avec chaque commune qui précisera les modalités de remboursement.

L'étude est subventionnée à 50% par l'agence de l'eau et la CCAM à hauteur de 50% pour le reste à charge.

Il donne lecture de la convention financière à conclure avec la CCAM qui fixe les modalités de paiements de la participation des parties qui sont les suivantes :

- Coût de l'étude = 3 000.00 € HT
- Subvention agence de l'Eau = 1 500.00 € HT
- Subvention CCAM = 750.00 € HT
- Reste à charge pour la commune = 750.00 € HT

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Questions diverses :**

- Emploi vacataire Ecole Abel Gau : Mme DA COSTA fait part de la proposition d'une enseignante pour la mise en place d'une aide aux devoirs les mardis et vendredis soirs. Compte tenu de la très faible fréquentation de l'aide aux devoirs des lundis et jeudis (4 enfants en moyenne) et du coût important des charges de personnel, il est décidé de ne pas donner une suite favorable pour cette année scolaire.
- M. Jolidon informe que la Cérémonie du 11 Novembre se tiendra sous le schéma habituel « avant covid » avec dépôt de gerbe aux 2 monuments aux morts et présence du public. Cette année nous aurons également la présence de l'AMMAC (Amicale des Marins et Anciens Combattants), la FAMMAC Fédération des Associations de Marins et des Marins Anciens Combattants) et la PMM (Préparation Militaire Marine) de Béziers.
- L'association des anciens combattants de Magalas est présidée par un autignacois et se rapproche des anciens combattants de notre commune pour une adhésion.
- Le tilleul derrière la Mairie va être taillé par l'Entreprise Chauris pour un montant de 960.00 € TTC.
- L'école va être pourvue de matériel informatique financé à 50% par l'Etat (tableau numérique, vidéo projecteur et ordinateur portable),
- Les travaux Avenue de la Liberté sont terminés et la circulation ouverte dès le 16/10/2021.
- Mme JACQUET-RICARD demande un bouton poussoir pour un accès à l'eau potable sur la Place Jules Ferry,
- M. DUHAN signale des chiens en divagation sur le stade et les déjections non ramassées par leurs maîtres, un rappel à l'ordre sera fait.

- Le concours des décors de Noël sera réitéré cette année : organisation à prévoir en commission.
- Le bulletin municipal sera distribué le 15/12/2021 au plus tard.

La séance est levée à 20h35

*Fait à Autignac, le 18 octobre 2021*

*Le Maire*

*Jean-Claude MARCHI*

